

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 107 (1962)
Heft: 6

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Informations

SSO : CONCOURS DE TRAVAUX ECRITS

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Droit de participation

Officiers de tous grades et armes faisant partie de la SSO.

2. Délai de remise des travaux

Les travaux devront être remis, en 4 exemplaires, jusqu'au 31 mars 1963 au président du jury, le colonel divisionnaire Studer, Etat-major général, Berne 3.

3. Présentation des travaux

Seront acceptés les travaux aussi bien individuels que collectifs.

Ne seront pas pris en considération : des travaux déjà publiés ou établis pour une tierce personne ou un service, des travaux simplement modifiés, ainsi que des études existant déjà.

Les 4 exemplaires des travaux remis porteront uniquement un signe distinctif.

Le nom de l'auteur ne sera pas mentionné sur le manuscrit.

Le nom, grade, incorporation et adresse de l'auteur devront être remis séparément sous enveloppe fermée portant à l'extérieur le signe distinctif.

Le jury ne prend connaissance du nom de l'auteur que pour le cas où son travail a obtenu un prix ou est acheté.

4. Acquisition du droit de publication par la SSO

Lorsqu'un travail a obtenu un prix, la SSO en acquiert le droit de publication, lequel est exclusif pour une durée de deux ans comptée à partir de 1964, arrangements spéciaux réservés.

Un exemplaire de tous les travaux reçus sera remis aux archives de la SSO.

Deux exemplaires seront retournés aux auteurs de travaux primés après l'assemblée des délégués de la SSO en 1964.

Les travaux non primés pourront être retirés par l'auteur en indiquant le signe distinctif choisi et la date de présentation.

Les manuscrits ne seront retournés que sur demande des auteurs, le Comité central de la SSO n'étant pas autorisé à décacheter sans autre l'enveloppe contenant le nom et l'adresse des auteurs.

5. Prix

L'Assemblée des délégués dispose d'une somme de 5000 fr. qu'elle attribuera entièrement ou en partie, d'après les propositions de la commission des concours.

6. Publication des résultats du concours

Les résultats seront proclamés lors de l'Assemblée des délégués en 1964 et publiés ensuite dans les revues suivantes :

Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift

Revue Militaire Suisse

Revista Militare della Svizzera Italiana

7. Thèmes

A. Problèmes de la défense spirituelle du pays

1. La lutte contre le défaitisme
2. La panique
3. La conservation du secret
4. Le renforcement de la volonté de résistance en captivité ou en territoire occupé par l'ennemi

B. Engagement et instruction dans le cadre de la nouvelle organisation des troupes

1. Organisation plus efficace de l'information et de l'instruction hors service
2. Développement et organisation de nos conditions d'instruction
3. Epreuves-type et exercices imposés ou exercices libres?
4. Possibilités et limites dans l'emploi des troupes de landwehr
5. Le problème des places de tir et d'exercice
6. L'instruction au combat du fantassin et l'engagement comme fantassins des troupes qui ne font pas partie de l'infanterie
7. L'instruction des formations mécanisées
8. L'instruction de la collaboration entre l'infanterie et les chasseurs de chars
9. Engagement et instruction des formations de dragons
10. La conduite de l'artillerie d'une division mécanisée
11. La conduite de l'artillerie d'une division frontière
12. Etude sur le rapport entre la mobilité des formations d'artillerie et l'augmentation des portées
13. L'observation et la conduite du feu de l'artillerie des divisions mécanisées
14. Collaboration des formations de pol. rte avec les plantons de circulation auxiliaires fournis par la troupe
15. Engagement et instruction des rgt. du génie
16. La collaboration entre les troupes du génie et les formations mécanisées
17. Engagement et instruction des artisans de la troupe

18. Perfectionnement des cadres automobilistes et des chauffeurs dans les CR
19. Perfectionnement de l'instruction technique spécialisée des médecins militaires
20. Organisation et fonctionnement de la centrale sanitaire selon OT 61

C. La défense de l'espace aérien

1. Possibilités et limites de l'appui direct des troupes de terre par notre aviation
2. Possibilités et limites de l'appui indirect par notre aviation, compte tenu de l'attaque de buts éloignés
3. Comment chasseurs bombardiers et chasseurs peuvent-ils collaborer à l'exploration aérienne ?
4. Le rôle des avions de chasse dans la défense aérienne
5. La défense contre les avions ennemis de liaison, d'observation et de transport, en particulier de formations d'hélicoptères
6. Autoprotection des formations motorisées en mouvement contre les attaques aériennes
7. La protection aérienne des rampes de lancement de fusées anti-aériennes
8. Quelle est l'importance des vols spatiaux pour notre défense nationale ?

Thèmes divers

1. Alarme et protection de la troupe contre la radioactivité
2. Problèmes de commandement dans des zones de combat atomisées ou contaminées
3. La coordination des organes du service météorologique
4. Possibilités pour nos troupes d'opérer des coups de main par infanterie aéroportée
5. Le service de renseignements du génie
6. Ouverture des routes en hiver
7. L'amollissement physique et la façon de le combattre
8. Le dépistage d'anormaux psychiques lors du recrutement
9. Les premiers secours en fonction des possibilités et des nécessités actuelles
10. L'influence de la chirurgie vasculaire moderne sur les décisions prises lors du triage des blessés
11. Le triage des blessés lors de l'engagement d'armes nucléaires
12. Diagnostic et thérapeutique lors de dommages dus à la radioactivité

13. Le ravitaillement des troupes combattantes en plasmas sanguins
14. Mesures de sécurité et aménagements antiatomiques dans les formations et installations des services de l'arrière
15. Possibilités de rationaliser le ravitaillement en munitions
16. La subsistance de la troupe au combat en particulier en tenant compte de l'engagement d'armes ABC
17. Le maintien de l'aptitude au service des véhicules à moteur de réquisition
18. Le remplacement des motos par d'autres moyens
19. L'influence de la construction de routes nationales sur notre défense nationale
20. Simplification dans l'entretien des armes, appareils et moyens de transport
21. Problèmes découlant de la décentralisation des services de l'arrière
22. Le ravitaillement dans le cadre de la conduite d'un combat mobile
23. L'incorporation de militaires dans la protection antiaérienne civile.

Berne, mai 1962

LE JURY SSO

Le président :
Colonel divisionnaire Studer

Bibliographie

Les livres

Le problème atomique, par Philippe Reine. — Editions Berger-Levrault, rue Auguste-Comte 5, Paris 6e.

Philippe Reine a fait paraître les tomes V et VI dans sa collection « Le Problème Atomique ».

Philippe Reine, professeur au Centre National d'Etudes de la Protection Civile de Nainville-les-Roches, avait reçu 9483 auditeurs les plus divers parmi les éléments les plus représentatifs du secteur public et du secteur privé. Ses ouvrages, soulignons-le, représentant chacun un tout, sont la reproduction d'un enseignement de plusieurs années sur une matière nouvelle et, peut-on dire, peu familière aux personnes qui ont terminé leurs études depuis plusieurs années. De plus la formation de l'auteur — ingénieur en génie atomique mais aussi docteur en droit et ancien élève de l'Ecole des Sciences Politiques — fait que les ouvrages, bien qu'étant d'un niveau qui dépasse ce que l'on peut appeler la grande vulgarisation, restent quand même accessibles à ceux qui n'ont pas ce que l'on a coutume d'appeler la culture scientifique.

L'aspect philosophique et très personnel des questions présentées est certainement un des intérêts de cette collection dont chaque tome